



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARDECHE

Privas, le 25/03/2011



11, AVENUE DU VANEL
B.P. 714
07007 PRIVAS CEDEX

COURRIER ARRIVÉ LE
04 AVR. 2011
VILLE DE SAINT-PÉRAY

Pour nous joindre :
Affaire suivie par : Josiane PAYA
Téléphone : 04.75.65.55.70
Télécopie : 04.75.65.78.36
Mel : josiane.paya@dgfip.finances.gouv.fr

AVIS DU DOMAINE 2011 /281 / V 0121

NATURE DE LA DEMANDE : Cession : consultation à titre réglementaire : article 11 de la loi 95-127 du 8 février 1995.

DATE DE LA CONSULTATION : 8 mars 2011

SERVICE CONSULTANT : Commune de SAINT PERAY.

DESCRIPTION SOMMAIRE : Sur le territoire de la commune de SAINT PERAY, 10 lots de TAB, soit 7856 m2, cadastré ZB 437, chemin des Châtaigniers , situé en zone Uea du PLU de la commune

SITUATION LOCATIVE : Présumé libre d'occupation.

AVIS du DOMAINE: 1 175 000 €

	Attrib.	Info.
Maire		8
S. Gnl - DGS - DGSA		
Communication		
Finances		
Personnel		
Adm. Gnle		
S. Techniques	8	
Police M.		
Bibliothèque		
CEP		
Anim./Sport		
Crèche/RAM		
Adjoints		
1 2 3 4		
5 6 7 8		

copie fait SS

Le Directeur Départemental des Finances Publiques

Marcel MASMEJEAN

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

annexe de libération
n° 33-2012



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si elle intervenait après une modification de la réglementation de l'urbanisme.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Trésorerie Générale de l'Ardèche.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).


MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Section : ZB
Qualité du plan : régulier <20/03/81
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 22/03/2011
Support numérique :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont _____

Document d'arpentage dressé



DA NUMERIQUE

Le 17 Mars 2011 par M DAVID Laurent géomètre à Romans sur Isère
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463

par M. DAVID Laurent
ORDRE DES GEOMETRES
à ROMANS SUR ISERE
Laurent DAVID N° D'INSC
Date : 2011
SARL CAHENET
N° D'INSCRIPTI
Le Sphinx
26100 ROMANS



RES EX
SCRIPTION 05
DAVID
02 B2 00021
Figuier - BP
CEDEX